



Arrondissement d'AIX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 15 décembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Participation financière 2026 pour la Maison des Adolescents  
13 Nord

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme

BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme

LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

**POUVOIRS :**

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

**EXCUSES :**

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

FV/VR

7.5

Service Communal d'Hygiène et de Santé

Participation financière 2026 pour la Maison des Adolescents 13 Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention associative 2025-2027 entre la Maison des Adolescents 13 Nord et la commune de Salon-de-Provence.

Considérant que la Maison des Adolescents 13 Nord a pour objet de représenter un lieu ressource en matière de prévention, de bien-être et de santé des adolescents et répond à la volonté d'apporter une meilleure réponse à leurs besoins ;

Considérant le versement annuel d'une participation à l'association Maison des Adolescents 13 Nord.

Depuis plusieurs années, la commune de Salon-de-Provence formalise, par voie conventionnelle, son partenariat avec la Maison des Adolescents 13 Nord, qui développe une offre de services pour répondre aux besoins de santé des jeunes, permettant l'accueil, l'écoute, l'information, la prévention et le soin, dans un accompagnement individualisé.

Cette convention, qui court depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027, fixe les engagements réciproques des deux parties et prévoit notamment le versement par la commune d'une participation financière calculée annuellement.

Le montant de la participation de la commune se calcule sur la base légale du nombre d'habitants (source INSEE) × 0,75 € par habitant. Les derniers chiffres du recensement 2022, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, fixent la population totale de Salon-de-Provence à 45 080 habitants.

La participation 2026 s'élève donc à 33 810 euros.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le versement d'une participation annuelle à l'association Maison des Adolescents 13 Nord, au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la convention associative.

DÉCIDE d'attribuer à la Maison des Adolescents 13 Nord une participation d'un montant de 33 810 euros, au titre de l'exercice 2026.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2026.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**